



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/108

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ANIMATION DU DOCOB
« RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU GÂT MORT ET DU
SAUCATS » POUR LA PÉRIODE 2021-2023**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 15

Date de convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P (visio)		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGÉ Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/108

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ANIMATION DU DOCOB « RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU GÂT MORT ET DU SAUCATS » POUR LA PÉRIODE 2021-2023

Vu la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992, dite directive « Habitats »,

Vu la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu l'article 3-2-5 relatif à la protection et la mise en valeur de l'environnement,

Vu la délibération n°2012/15 du 21 février 2012 approuvant le portage par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation des Docob « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2012-2014,

Vu les délibérations successives 2015/29 du 3 mars 2015 et 2019/114 du 2 juillet 2019 approuvant le renouvellement par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation des Docob « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2015-2020,

Vu la délibération n°2008/98 du 24 juin 2008 désignant les représentants de la collectivité au comité de pilotage du site « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats »,

Considérant les avis des membres des comités de pilotage sur le portage de l'animation des Docob « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2021-2023; formulés lors du COPIL du 16 décembre 2020,

Considérant l'avis favorable de la commission transition écologique et solidaire du 18 mai 2021.

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le territoire de la communauté de Communes de Montesquieu est concerné par 2 sites Natura 2000, c'est-à-dire identifiés par l'Union Européenne pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats :

- **Site du « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » (FR7200688)**
- **Site du « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » (FR7200797)**

Pour chacun de ces sites, un document de référence, d'orientation et d'aide à la décision permet de préserver ou restaurer les espèces et les habitats naturels qui ont justifié la désignation du site. Ce document d'objectif (Docob) est validé par un comité de pilotage, puis approuvé par le Préfet.

Le comité de pilotage (COPIL) est l'organe de la concertation sur le site. Il réunit les acteurs du territoire : les représentants de collectivités territoriales, les socio-professionnels, les usagers, les associations, les services de l'Etat et établissements publics, et les experts scientifiques.

Après approbation du Docob, il appartient aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, membres du COPIL, de désigner pour une durée de trois ans renouvelable, le président du COPIL et la collectivité ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du Docob (structure animatrice).

Pour chacun des deux sites mentionnés ci-dessus, la Communauté de Communes de Montesquieu a été désignée jusqu'alors structure animatrice. Son comité de pilotage étant présidé par Madame Corinne Martinez Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Montesquieu chargée de la transition écologique et solidaire.

La période triennale d'animation en cours (2018-2020) s'étant achevée le 31 décembre 2020 pour les deux sites Natura 2000,

Les collectivités membres du comité de pilotage du site « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » (FR 7200797) ont été consultées sur la poursuite de l'animation du Docob par la CCM pour la prochaine période d'animation (2021-2023). Les membres du comité de pilotage y étant majoritairement favorables, la Communauté de Communes de Montesquieu a été confirmée comme structure animatrice



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/108

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ANIMATION DU DOCOB
« RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU GÂT MORT ET DU
SAUCATS » POUR LA PÉRIODE 2021-2023**

du Docob pour une durée de 3 ans.

De même, les membres du comité de pilotage ont été invités à se prononcer sur la Présidence. La candidature de Mme Corinne MARTINEZ, Vice-Présidente en charge de la Transition Ecologique et Solidaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, a été retenue.

Pour ce site, le montant prévisionnel de la mission d'animation pour une année s'élève à 26 672,92€ TTC la 1^{er} année puis 26 132,92 TTC les 2^e et 3^e années, soit 78 938,76 TTC pour 3 ans.

Ce montant incluant les frais de personnel (animateur Natura 2000 recruté par la Communauté de Communes de Montesquieu sur un demi temps-plein), des frais de formation, de structure, ainsi que quelques achats (outils de communication). La mission d'animation du Docob est cofinancée selon le plan de financement triennal fourni en annexe.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le portage par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation du Docob du site Natura 2000 FR n°7200797 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » pour la période 2021-2023,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'attribution des subventions des différents partenaires financeurs ainsi que tout document formalisant le rôle de la Communauté de Communes de Montesquieu en tant que structure animatrice du Docob,
- Approuve la désignation de Mme Corinne MARTINEZ comme Présidente du COPIL,
- Prévoit les crédits au budget afférent (cf. annexe).

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

